

## « Protocoles » sanitaires : la FNEC FP-FO refuse le chaos que veut nous imposer le ministre !

Les projets de « protocoles », dont tout le monde a été destinataire avant les organisations syndicales, ont mis en lumière l'impréparation et la précipitation du ministre face aux injonctions présidentielles et patronales pour une réouverture « coûte que coûte » le 11 mai. Ils ont aggravé les craintes des personnels désireux de reprendre, mais pas au prix de leur santé. Les versions définitives des protocoles ne font qu'aggraver ces craintes qui se muent en colère.

### Des guides à géométrie variable qui renvoient les responsabilités au niveau local

Tout d'abord, la question de leur valeur juridique se pose. Ces protocoles deviennent de simples guides au fil des pages et perdent leur caractère national en renvoyant leur adaptation et les responsabilités sur les collectivités territoriales, les chefs d'établissement et, pire, les directeurs d'école qui ne sont pas représentants de l'État. Il n'y aura pas une « doctrine sanitaire nationale » mais des dizaines, des centaines au gré des moyens, plongeant tous les personnels dans une insécurité juridique intenable. Les infirmières, les médecins, les assistantes sociales, que le ministre met en première ligne, refusent d'être garantes de protocoles locaux.

Sans plus d'explication, le ministre annonce des Plans de Reprise de l'Activité dans les Rectorats et des DSDEN, selon une autre doctrine sanitaire, et surtout sans cadrage national...

### Irréalistes et dangereux !

L'application des protocoles s'avère impossible à tenir tant la multiplication des évaluations, des actions à mener, des gestes et des contrôles demandés face à un public d'enfants et d'adolescents rend la tâche infaisable. Infaisable et inhumaine à la lecture des premiers protocoles qui prévoient que des enfants de maternelle restent toute la journée assis à leur place !

Enfin, pour ce qui concerne les garanties sanitaires, la FNEC FP-FO constate que le ministre refuse de se conformer à l'avis du CHSCT ministériel du 3 avril 2020, voté par FO et la FSU. Les seules mesures de protection que prévoient les protocoles (gestes barrière et masques « grand public ») ont été revues à la baisse, voire devenues facultatives, pour permettre ainsi une ouverture la plus large possible. Elles sont d'ordre collectif et ne sont protectrices pour les élèves comme pour les personnels que dans une moindre mesure. Pourtant, tout employeur se doit de fournir aux personnels des protections individuelles adaptées au risque biologique que représente le Covid19.

Le ministre persiste dans son refus de protéger les personnels et d'endosser la responsabilité qui est la sienne en tant qu'employeur.

Le confinement a plongé des millions de salariés dans une situation dramatique. Les inégalités sociales ont explosé. Pour la FNEC FP-FO, les écoles, les établissements et les services doivent rouvrir au plus vite. Mais à condition que les personnels soient protégés, et que leur statut et leurs missions soient garantis.

.../...

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir et à multiplier les prises de positions pour réaffirmer les revendications, à commencer par l'exigence d'un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves et de toutes les protections nécessaires :

**Motion adoptée par 45 directeurs d'école lors de la réunion syndicale du Snudi-FO du Rhône, le 5 mai 2020 (extrait) :**

*« Nous, directeurs, constatons que les conditions de la réouverture des écoles sont irréalistes, inapplicables et parfois dangereuses. Ce n'est pas un sursis dont nous avons besoin mais de réelles garanties sanitaires (...).*

*Nous demandons :*

- que les écoles ne rouvrent que lorsque les conditions de sécurité seront réunies (dépistage systématique et masques FFP2 notamment) ;*
- que le cadre national de l'école publique soit préservé et non pas transféré aux communes ;*
- que l'école reste l'école et qu'elle ne soit pas transformée en garderie. »*

**[Signez la pétition de la FNEC FP-FO](#)**

*Montreuil le 6 mai 2020*